



Accord a l'amiable non respecté

Par **sandy80**, le **16/07/2015** à **10:25**

bonjour a tous.

j'ai été victime d'un accident du travail en 2013.

en arrêt pendant un ans

en novembre 2014 je passe devant la médecine du travail qui statut inaptitude au poste de travail. je devais repasser devant celle-ci 15 jours après comme stipule la loi.

mon employeur ne faisait aucune démarche pour mon reclassement .donc j'ai saisi le conseil des prud'homme avec l'appui de mon avocat .fin janvier 2015 je repasse devant la médecine du travail.(voir plus de 2 mois après)

fin février mon entreprise me licencie .

début mars 2015 je passe en conciliation .(réponse: a tort de l'employeur).fin mars il me propose un accord a l'amiable mais payable en trois fois que j'ai accepté sous les conseils de mon avocat.les versements étaient le 20 juin , 20 juillet ,20 août 2015.le premier versement RIEN.. mon avocat les relances nouvelle proposition pour changement de date donc:10 juillet,10 août,10 septembre.

a l'heure d'aujourd'hui toujours rien ... je recontacte mon avocat et je tombe toujours sur la secrétaire qui me dit que faut patienter je ne veux plus de son accord car il ne la respecte pas . on passe en délibéré au mois octobre . la secrétaire me dit que c'est pas possible .je vous remercie beaucoup si vous pouvez M'AIDER.